

**Au siège du conseil de Grand Lac, 1500 boulevard Lepic 73100 Aix-les-Bains**

NOMS ET PRENOMS	Présents (X)	Absents excusés	Pouvoir donné à
1. Marie Claire BARBIER	X		
2. Brigitte BARLET	X		
3. Danièle BEAUX-SPEYSER	X		
4. Renaud BERETTI		X	
5. Michelle BRAUER	X		
6. Mariétou CAMPANELLA	X		
7. Claire COCHET	X		
8. Jacques CONVERT	X		
9. Gérard DILLENSCHNEIDER		X	
10. Marina FERRARI		X	
11. David GAILLARD		X	
12. Nathalie GAMAIN		X	
13. Bernard GELLOZ	X		
14. Pascale GLOUANNEC		X	
15. André GRANGER	X		
16. Alain HOTIER	X		
17. Antoine HUYNH	X		
18. Agron KALLABA	X		
19. Myriam MONANGE		X	
20. Christian MOUNIER		X	
21. Julie NOVELLI		X	Danièle BEAUX-SPEYSER
22. Colette PIGNIER	X		
23. Edouard SIMONIAN		X	
24. Jean-Marc VIAL		X	
25. Guy WARIN	X		

**Autres présents non votants :**

Marie **RENAUD**

Muriel **BORRELY-DUBINI**

Laurent **LAVAISSIERE**

Olivier **VERDENAL**

Aurore **FRAISSE**

Directrice du CIAS Grand Lac

Assistante de Direction du CIAS Grand Lac

Directeur général des services

Directeur financier de Grand Lac

Chargée de mission budgétaire du CIAS Grand Lac

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 15-03-2024

Un dossier de travail en tout point identique à celui transmis aux conseillers pour la tenue du conseil du 28 mars 2024 a été transmis le 15 mars 2024, ce dossier comprenant l'ordre du jour et les projets de délibérations, avec leurs annexes.

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

**Le Président,**  
Renaud BERETTI

**Secrétaire de Séance,**  
Brigitte BARLET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac, ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télerecours citoyens" sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20240328-D10-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024



Accusé de réception en préfecture  
073-267303428-20240328-D10-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024

### FINANCES

#### Affectation des résultats de l'Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses (ERRD) 2023 du budget annexe de l'EHPAD « Les Grillons » (Budget 50200)

Madame la Vice-Présidente indique qu'il convient, après le vote de l'ERRD 2023 du budget annexe de l'EHPAD « Les Grillons », de procéder à l'affectation des résultats :

	Hébergement	Dépendance	Soins	Total
Dépenses de l'exercice	2 554 755.59	1 010 490.26	2 022 290.51	5 587 536.36
Recettes de l'exercice	2 513 760.74	857 243.75	1 871 831.30	5 242 835.79
Résultat de gestion	-40 994.85	-153 246.51	-150 459.21	-344 700.57

Par ailleurs, Madame la Vice-Présidente rappelle la signature du CPOM multi-établissements, dont l'EHPAD Les Grillons, et son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Elle indique que l'instruction ministérielle du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements sociaux et médicaux sociaux publics gérés en M22, précise que les résultats sont affectés de manière globale et non plus par section tarifaire. Si l'établissement constitue un CRPP (compte de résultat prévisionnel principal), ce qui est le cas pour l'EHPAD Les Grillons, l'affectation s'effectue sur un compte à terminaison en « 0 » « activité principale ».

L'EHPAD Les Grillons constituant un CRPP, il convient :

- que le comptable public procède à une écriture non-budgétaire permettant un transfert des comptes à terminaison « 31 » « EHPAD en attente de CPOM – hébergement » et à terminaison « 32 » « EHPAD en attente de CPOM – Soins et dépendance » vers des comptes à terminaison « 0 » « activité principale ».
- d'affecter les résultats 2023 sur des comptes à terminaison « 0 » « activité principale ».

Elle propose le transfert des comptes suivants :

- Réserve de compensation des déficits : le compte 1068631 est transféré vers le compte 106860 pour un montant 107 941.17 €.
- Dépenses refusées par l'autorité de tarification : le compte 114133 est transféré vers le compte 11410 pour un montant de -30 000.00 €.
- Report à nouveau (solde débiteur) : le compte 11932 est transféré vers le compte 1190 pour un montant de -547 712.58 €.

Elle propose d'affecter les résultats 2023 comme suit :

	Réserve de compensation des déficits « 106860 »	Report à nouveau déficitaire « 1190 »
Solde au 01/01/2023	+107 941.17 €	-547 712.58 €
Résultats de gestion 2023	-107 941.17 €	230 759.05 €
Solde au 01/01/2024	0.00 €	-784 471.98 €

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le présent rapport ;
- **VOTE** l'affectation des résultats 2023 pour l'ERRD du budget annexe de l'EHPAD « Les Grillons » telle que proposée ;

- Conseillers en exercice : 25
- Présents : 14
- Présents et représentés : 15
- Votants : 15
- Pour : 15
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 28 mars 2024

Le Président,  
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,  
Brigitte BARLET



**ESSMS publics après la signature du CPOM uniquement - Détermination et affectation des résultats des ESSMS publics relevant du périmètre de l'ERRD (pour les établissements en tarification ternaire, une colonne unique)**

**1. Détermination et affectation des résultats :**

(Tableau à dimensionner en fonction du nombre et de la nature des ESSMS)

N° de compte	Compte	EHPAD 730001278	
		Excédent	Total
12	Excédent Déficit (sans signe "-")	0,00 € 344 700,57 €	0,00 € 344 700,57 €

**Report à nouveau des exercices antérieurs <sup>(1)</sup>**

Comptes de report à nouveau des exercices antérieurs		Total	
110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €	0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	547 712,58 €	547 712,58 €

<b>A. RESULTAT A AFFECTER (précédé du signe "-" pour un déficit)</b>	<b>(Résultat administratif)</b>	<b>-892 413,15 €</b>	<b>-892 413,15 €</b>
--	---------------------------------	----------------------	----------------------

**Affectation du résultat administratif**

<b>Affectations en report à nouveau</b>	110	Report à nouveau (solde créditeur)	0,00 €
	119	Report à nouveau (solde débiteur) (sans signe "-")	784 471,98 €
	10682	Reserves affectées à l'investissement	0,00 €
	10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)	0,00 €
<b>Affectation en réserves</b>	10686 <sup>(2)</sup>	Reserves de compensation des déficits	-107 941,17 €
		Affectation en réserves de compensation des charges d'amortissement	0,00 €
	10687	Reprise sur les réserves de compensation des charges d'amortissement (montant précédé du signe "-")	0,00 €

<b>B - TOTAL DES AFFECTATIONS DE RESULTAT (égal à A)</b>		<b>-892 413,15 €</b>	<b>-892 413,15 €</b>
	<b>Affectation complète (zone de contrôle)</b>	<b>Ok</b>	<b>Ok</b>

**2. Suivi des dépenses rejetées par l'autorité de tarification en application des articles L. 313-14-2 et R. 314-236 du CASF**

<b>Dépenses rejetées sur l'exercice par l'autorité de tarification (seront portées en diminution du tarif N+1 ou N+2)</b>		<b>0,00 €</b>
<b>Rappel du montant cumulé des dépenses rejetées à la clôture de l'exercice précédent</b>		<b>0,00 €</b>

(1) CRP à un équilibre strict uniquement, en application notamment des articles R. 314-106 du CASF (dotaions globales de financement) et R. 314-113 du CASF (prix de journée).

(2) : Précedé du signe "-" en cas de reprise sur des réserves

Accusé de réception en préfecture  
078-2673034-28-20240328-D28-DE  
Date de réception préfecture : 03/04/2024



### III- Suivi de l'affectation des résultats des ESSMS publics sur le périmètre de l'ERRD

N° de compte	Compte	Solde du compte au 31 décembre 2023 (incluant l'affectation des résultats 2022)	Mouvements au titre de l'exercice 2023 (affectés en 2024)	Solde du compte au 31 décembre 2024 (incluant l'affectation des résultats 2023)
10682	Réserves affectées à l'investissement	93 104,08 €	0,00 €	93 104,08 €
10685	Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement (réserve de trésorerie)			0,00 €
10686	Compensation des déficits d'exploitation	107 941,17 €	-107 941,17 €	0,00 €
10687	Compensation des charges d'amortissement			0,00 €
110	Report à nouveau (solde créditeur)			0,00 €
119	Report à nouveau (solde débiteur)	547 712,58 €	236 759,40 €	784 471,98 €

## Acte à classer

D28

**1**                      **2**                      **3**                      **4**  
En préparation      En attente retour      > AR reçu <      Classé  
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2024-04-03T11-19-04.00 ( MI252047738 )

Identifiant unique de l'acte : 073-267303428-20240328-D28-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )

Objet de l'acte : Affectation des résultats de l'Etat de Réalisation  
des Recettes et des Dépenses 2023 du budget annexe  
de l'EHPAD Les Grillons  
Date de décision : 28/03/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Compte administratif  
7.1.1.3. Délibération d'affectation des résultats

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : 19                      Multicanal : Non  
DELIB\_GRILLONS Affectation des ...

Pièces jointes :

19-1                      Type PJ : 21\_RP - Rapport de présentation  
DELIB\_GRILLONS Affe...

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Page de garde CA                      Type PJ : 99\_DE - Délibération  
28032024.PDF

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 03/04/24 à 11:18

Par BORRELY DUBINI Muriel

Transmis

Date 03/04/24 à 11:19

Par BORRELY DUBINI Muriel

Accusé de réception

Date 03/04/24 à 11:26